



**RÉSOLUTION DE BANDE D'ODANAK
ODANAK BAND RESOLUTION**

Chronologique :

ROB-119-16-17

De la Bande des :

ABÉNAKIS D'ODANAK

Date de l'adoption :

Le 29 septembre 2016

Province de :

Québec

**Mandat du Bureau du Ndakinna relativement à la perchaude
du lac Saint-Pierre**

Il est proposé par *Florence Benedict* que par la présente,

- IL EST ATTENDU QUE** le Bureau du Ndakinna du Grand Conseil de la Nation Waban-Aki (GCNWA) a été mandaté par le Conseil des Abénakis d'Odanak et le Conseil des Abénakis de Wôlinak pour s'acquitter des aspects suivants : les consultations territoriales, les évaluations environnementales, le développement durable et les revendications territoriales;
- IL EST ATTENDU QUE** le mandat accordé au Bureau du Ndakinna s'inscrit dans le volet représentation de la mission du GCNWA;
- IL EST ATTENDU QUE** la recherche est une activité importante du Bureau du Ndakinna, que ce soit au niveau historique, anthropologique et environnemental, ce qui permet d'acquérir les connaissances nécessaires à une gestion durable et responsable du territoire ancestral : le Ndakinna;
- IL EST ATTENDU QUE** le lac Saint-Pierre représente un lieu privilégié par les membres de la Nation Waban-Aki et indispensable à la pratique de plusieurs activités à des fins alimentaires, rituelles ou sociales, notamment pour la pêche à la perchaude;
- IL EST ATTENDU QUE** la perchaude représente une espèce importante pour les membres de la Nation Waban-Aki;
- IL EST ATTENDU QUE** plusieurs membres de la Nation Waban-Aki, ainsi que les spécialistes en environnement des organisations de la Nation Waban-Aki sont préoccupés par la situation de la perchaude au lac Saint-Pierre et considèrent que des actions immédiates se doivent d'être réalisées;
- II EST ATTENDU QUE** le document "M8m8lamagaws – document de positionnement sur l'enjeu de la perchaude (m8m8lamagaws) dans le lac Saint-Pierre" a été acheminé aux élus du Conseil des Abénakis d'Odanak et aux élus du Conseil des Abénakis de Wôlinak le 3 mai 2016;

- IL EST ATTENDU QUE** le document "M8m8lamagaws – document de positionnement sur l'enjeu de la perchaude (m8m8lamagaws) dans le lac Saint-Pierre" répond aux préoccupations et aux attentes des élus du Conseil des Abénakis d'Odanak et aux élus du Conseil des Abénakis de Wôlinak par rapport à l'enjeu de la perchaude au lac Saint-Pierre;
- IL EST RÉSOLU D'** adopter le document "M8m8lamagaws – document de positionnement sur l'enjeu de la perchaude (m8m8lamagaws) dans le lac Saint-Pierre"
- IL EST RÉSOLU DE** mandater l'équipe du Bureau du Ndakinna ainsi que ses collaborateurs pour travailler avec les acteurs impliqués dans le rétablissement de la perchaude au lac Saint-Pierre.
- IL EST RÉSOLU DE** mandater l'équipe du Bureau du Ndakinna ainsi que ses collaborateurs pour effectuer des représentations visant à ce que les actions et recommandations demandées dans le document "M8m8lamagaws – document de positionnement sur l'enjeu de la perchaude (m8m8lamagaws) dans le lac Saint-Pierre" soient réalisées en vue d'assurer la pérennité de la ressource traditionnelle qu'est la perchaude au lac Saint-Pierre.

Signée le 29 septembre 2016



Chef Rick O'Bomsawin

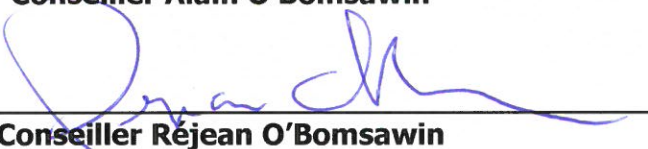


Conseillère Claire O'Bomsawin



Conseiller Florence Benedict

Conseiller Alain O'Bomsawin



Conseiller Réjean O'Bomsawin

Quorum(3)
Adoptée à l'unanimité